



United Nations
Economic Commission for Africa

RAPPORT DE MISSION

Fonctionnaire en mission: Pancrace NIYIMBONA
Economiste en énergie
Division de la Coopération et de l'Intégration Régionales

Objet de la mission: Participation à la réunion de groupe spécial d'experts dans
l'établissement des programmes sous-régionaux de mise en
valeur des ressources énergétiques et minérales en Afrique
centrale

Lieu de la mission: Douala, Cameroun

Durée de la mission: 18-20 décembre 2000

Elément du programme: Coopération internationale



RAPPORT DE MISSION

Fonctionnaire en mission: Pancrace NIYIMBONA
Economiste en énergie
Division de la Coopération et de l'Intégration Régionales

Objet de la mission: Participation à la réunion de groupe spécial d'experts dans l'établissement des programmes sous-régionaux de mise en valeur des ressources énergétiques et minérales en Afrique centrale

Lieu de la mission: Douala, Cameroun

Durée de la mission: 18-20 décembre 2000

Elément du programme: Coopération internationale

I. INTRODUCTION

1. Dans le cadre de la mise en oeuvre de son programme de travail pour l'exercice biennal 2000-2001, la Commission économique des Nations Unies pour l'Afrique (CEA) était tenue d'organiser une réunion de groupe spécial d'experts sur l'établissement de programmes sous-régionaux de mise en valeur des ressources énergétiques et minérales en Afrique centrale.

2. Pour des raisons liées à l'utilisation rationnelle des ressources disponibles et au renforcement du travail en partenariat entre les divisions substantives et les centres de développement sous-régional de la CEA, il a été jugé opportun de mener cette activité conjointement entre la Division de la Coopération et de l'Intégration Régionales et le Centre de Développement Sous-régional pour l'Afrique centrale.

3. Deux documents de travail avaient été préparés par le secrétariat et devaient être présentés à la réunion de groupe d'experts pour examen. Il s'agit des documents suivants:

- (i) Perspectives de mise en valeur intégrée de l'énergie et de l'électricité et de connectivité en Afrique centrale; et
- (ii) Coopération dans le domaine des ressources minérales en Afrique centrale.

II. OBJET DE LA MISSION

4. La mission avait pour objet de participer à la réunion de groupe spécial d'experts sur l'établissement des programmes sous-régionaux de mise en valeur des ressources énergétiques et minérales en Afrique centrale. En outre, le représentant de la Division de la Coopération et de l'Intégration Régionales devait présenter le document sur les "Perspectives de mise en valeur intégrée de l'énergie et de l'électricité et de connectivité en Afrique centrale".

III. DEROULEMENT DE LA REUNION

III.1 Participation

5. La réunion s'est donc tenue à Douala au Cameroun, à l'Hôtel Akwa Palace du 18 au 20 décembre 2000. Des experts venus de six des sept pays membres du Centre de Développement sous-régional pour l'Afrique centrale (CDSR-AC) ont pris part aux travaux de la réunion. Ces étaient les suivants: le Cameroun, le Congo Brazzaville, le Gabon, la République Centrafricaine, Sao Tome et Principe, et le Tchad. Le Centre de mise en valeur des ressources minérales de l'Afrique centrale était représenté par un de ses directeurs de nationalité tchadienne. L'Association des Pays Producteurs de Pétrole Africains (APPA) était également représenté à la réunion. La liste des participants est jointe au présent rapport en annexe I.

III.2 Organisation des travaux

6. Après la séance d'ouverture par le Directeur par intérim du Centre de Développement sous-régional pour l'Afrique centrale, les experts participant à la réunion se sont répartis en deux groupes de travail pour l'examen des documents préparés par le secrétariat et la formulation des recommandations, stratégies et programmes relatifs aux secteurs concernés des mines et de l'énergie.

IV. RESULTAT DES TRAVAUX DE LA REUNION

7. La réunion des experts a examiné les documents les documents portés à leur attention et a fait une série de propositions visant le renforcement de la coopération sous-régionale dans la mise en valeur des ressources énergétiques et minérales en Afrique centrale.

8. Les principales recommandations formulées par les experts après leurs délibérations ont portées essentiellement sur:

- (i) La relance du Centre de mise en valeur des ressources minérales de l'Afrique centrale (CAMRDC); et
- (ii) La formulation d'une proposition de programme énergétique communautaire à soumettre pour examen et adoption à une réunion des ministres de l'énergie de la sous-région qui devrait se tenir en République du Congo en septembre 2001.

9. Les recommandations formulées par les experts dans les domaines de l'énergie et des mines sont jointes au présent rapport en annexes II et III.

V. CONCLUSION ET ACTION DE SUIVI

10. La réunion de groupe spécial d'experts a, après examen des documents et propositions portées à son attention, retenu que:

- (i) Dans le cadre de la mise en valeur des ressources minérales en Afrique centrale, la priorité devrait être réservée au programme de relance du CAMRDC comme institution spécialisée de la CEEAC;
- (ii) Dans le cadre de la mise en valeur des ressources énergétiques en Afrique centrale, une proposition de programme énergétique communautaire devrait être formulée sur base des plans nationaux de développement énergétique des pays concernés et embrassant les différents volets de coopération énergétique; à savoir le renforcement des échanges d'énergie électrique par interconnexion des réseaux, la promotion du commerce intra-régionale des produits pétroliers, la promotion des programmes d'efficacité énergétique et d'utilisation des énergies nouvelles et renouvelables, etc

11. Les points focaux dans les différents pays membres concernés sont tenus de faire parvenir à la CEA via le Centre de Développement Sous-Régional (CDSR) pour l'Afrique centrale les copies des plans nationaux de développement énergétique ainsi que les informations actualisées sur les indicateurs macroéconomiques de base ainsi que données statistiques sur la production et la consommation d'énergie en vue de préparer une proposition de programme énergétique communautaire pour la sous-région.

Annexe I: Liste des participants

Liste des participants

I. Cameroun

1. M. Clément Essouma Akono
Chef du Service Contrôle Travaux neufs
Sous-Direction de l'Electricité
Ministère des Mines, de l'Eau et de l'Energie
B.P. 13048, Yaoundé
Tel : (237) 70 24 58/23 44 33
Fax : (237) 22 61 77

2. M. James Nche Gabche
Chef du Service Afrique centrale
Ministère des Relations Extérieures
Yaoundé
Tel : (237) 20 21 20
Fax : (237) 20 11 33

3. M. André Marie L. Edimo
Directeur
Direction des Mines
Ministère des Mines, de l'Eau et de l'Energie

4. Mr. Thomas Meh Chu
Energy Balance Head
Ministry of Mines, Water and Energy
P.O. Box 6640, Yaounde
Tel : (237) 20 62 47
Fax : (237) 21 51 05
E-mail : tmchu86@hotmail.com

II. Congo (République)

5. M. Louis Bibissi
Directeur de l'Electricité
Ministère de l'Energie et de l'Hydraulique
B.P. 2120 Brazzaville
Tel : (242) 81 56 68
Fax : (242) 81 50 77

III. Gabon

6. M. Charlemegne Obiang Biyoko
Directeur du Développement Technologique
B.P. 1172 Libreville
Tel : (241) 76 15 04
Fax : (241) 76 32 42
E-mail : obiang_biyogho@hotmail.com

IV. République Centrafricaine

7. M. Gabriel M'Boussa
Ingénieur électricien chargé de missions au Ministère
Ministère des Mines et de l'Energie
B.P. 26 Bangui
Tel: (236) 61 39 44
Fax; (236) 61 54 43

8. M. Patrice Yabendji-Yatelet
Ingénieur des mines
Ministère des Mines et de l'Energie
B.P. 26 Bangui
Tel: (236) 61 39 44

I. Sao Tome et Principe

9. M. Isaque Bragança Gomes Cravid
Ingénieur électro-technicien
Conseiller au Département de l'Energie
Ministère des Infrastructures, des Ressources naturelles et de l'Environnement
B.P. 198 Sao Tomé
Tel: (239-12) 22 669
Fax: (239-12) 22 824

II. Tchad

10. M. Moy-Sey Ndjekoundam
Chef de Service
Ministère des Mines, de l'Energie et du Pétrole
B.P. 816 N'Djamena
Tel: (235) 52 54 82/52 26 30
Fax: (235) 52 25 65

11. M. Yako René Badingar
Ingénieur chargé du Service des énergies nouvelles et renouvelables
Direction de l'Energie
Ministère des Mines, de l'Energie et du Pétrole
B.P. 94 N'Djamena
Tel: (235) 52 34 37
Fax: (235) 52 25 65

III. Centre de Développement des Ressources Minérales en Afrique centrale (CAMRDC)

12. M. Oumar D'Babeh Abdoul
Directeur de recherches géologiques et minérales
B.P. 816 N'Djamena
Tel: (235) 52 25 66/52 21 88/52 38 50
Fax: (235) 52 25 65

IV. Association des producteurs de pétrole africains (APPA)

13. M. Justin Ndong-Keller
Représentant National pour le Cameroun
Société HYDRAC
B.P. 12806 Bassa/Douala
Tel: (237) 37 04 36
Fax: (237) 37 04 66

V. Secretariat

13. M. Jean K. Thisen
Directeur par intérim
CDSR-AC
B.P. 836 Yaounde
Tel: (237) 23 56 22
Fax: (237) 23 31 65
E-mail: casrdc@un.cm
14. M. Albert Yama-Nkouna
Economiste géologue
CDSR-CA
Tel: (237) 23 14 61
Fax: (237) 23 31 85
E-mail: casrdc@un.cm
15. M. Pancrace Niyimbona
Economiste en énergie
Commission économique pour l'Afrique (CEA)
B.P. 3001 Addis Abeba
Tel: (251-1) 51 72 00-44 35 44
Fax: (251-1) 51 30 38/51 44 16
E-mail: pniyimbona@uneca.org
16. M. David Nangnigui Kamara
Economiste
CDSR-CA
B.P. 836 Yaounde
Tel : (237) 23 14 61
Fax: (237) 23 31 85
E-mail: casrdc@un.cm

Annexe II: Recommandations du domaine des ressources énergétiques

Domaine des ressources énergétiques

- ❑ Considérant la disponibilité fort diversifiée des ressources énergétiques dans la sous-région de l'Afrique centrale,
- ❑ Considérant les faibles taux d'accès à l'énergie des populations de la sous-région dus en partie aux coûts élevés de la mise en oeuvre des projets énergétiques,
- ❑ Considérant la nécessité d'adopter une approche sous-régionale des projets d'interconnexion,
- ❑ Considérant la nécessité de préserver les écosystèmes de la sous-région,
- ❑ Soucieux de la coopération sous-régionale en matière d'énergie,

Les experts du secteur de l'énergie, réunis à Douala (Cameroun) du 18 au 20 décembre 2000, ont formulé les propositions suivantes:

❖ Aux Etats membres

- Se doter, pour un meilleur suivi des résolutions de Douala, d'un point focal, de préférence animé par les experts ayant pris part à la réunion de Douala. Ce point focal sera chargé de jouer le rôle de coordinateur national et d'interface entre les pays et le CEA qui en assure la coordination générale;
- Demander à chaque Etat de créer un observatoire de l'énergie à partir duquel la CEA constituera une base de données énergétiques de la sous-région;
- Susciter l'utilisation des technologies appropriées en vue d'accroître et améliorer les conditions d'accès à l'électricité du plus grand nombre;
- Systématiser les études d'impact sur l'environnement dans tous les projets de développement des ressources énergétiques;
- Favoriser les projets énergétiques à effets multiplicateurs.

❖ A la CEA

- Collecter, à partir de l'année 2001, les études sur les inventaires des sites disponibles dans les différents Etats afin d'aboutir à une politique de développement des ressources énergétiques de la sous-région;
- Inventorier, en collaboration avec les points focaux, les bureaux d'études et les experts évoluant dans le domaine de l'énergie dans la sous-région en vue de constituer un fichier;
- Initier des missions, en 2001, dans les Etats de la sous-région afin de les sensibiliser sur l'opportunité de la tenue d'une réunion des ministres ainsi que sur les différentes stratégies de coopération dans le domaine de l'énergie

❖ Aux Etats membres et à la CEA

- Mettre en place un cadre incitatif de valorisation du secteur énergétique sous-régional avec l'appui de la CEA;
- Organiser, en l'an 2001, en République du Congo, une réunion des ministres de l'énergie de la sous-région.

❖ Aux Etats membres, à la CEA, à la CEMAC et à la CEEAC

- Uniformiser le cadre institutionnel, juridique et réglementaire dans le secteur énergétique dans la sous-région;
- Mettre en place des structures de normalisation des produits énergétiques;

- Encourager les Etats à investir dans les programmes visant à améliorer l'efficacité énergétique à travers la création, entre autres, d'une agence sous-régionale de maîtrise de l'énergie;
- Renforcer les capacités humaines de la sous-région en matière d'analyse, de négociation, de mobilisation des ressources et de technologies dans le domaine de l'énergie;
- Favoriser le développement des énergies nouvelles et renouvelables dans la sous-région;
- Promouvoir le développement des projets sous-régionaux afin d'encourager les interconnexions;
- Adopter une stratégie de concertation sous-régionale en vue de mobiliser les fonds nécessaires pour le financement des projets énergétiques.

Annexe III: Recommandations du domaine des ressources minérales

Domaine des ressources minérales

- ❑ Considérant la décision prise par les Etats membres, en 1981, de créer le Centre de mise en valeur des ressources minérales pour l'Afrique centrale (CAMRDC) conformément aux provisions du Plan d'Action et de l'Acte final de Lagos, relatives à la mise en valeur des ressources minérales ;
- ❑ Considérant que, depuis juillet 1988, les activités du Centre sont paralysées notamment à cause des arriérés de contribution des Etats membres et des salaires des fonctionnaires ;
- ❑ Considérant que, depuis cette date, aucune réunion du Conseil d'administration pouvant favoriser la relance des activités du Centre ne s'est pas tenue ;
- ❑ Considérant la déclaration faite par la CEMAC lors de la 18^{ème} session du Comité intergouvernemental d'experts (CIE) de sensibiliser les Etats membres du CAMRDC sur la nécessité de convoquer une réunion du Conseil d'Administration ;
- ❑ Considérant la déclaration de la CEEAC faite à la même occasion soulignant que le CAMRDC est une institution spécialisée de la Communauté ;
- ❑ Considérant la recommandation no. 8 du CIE lors de sa session du 10 au 12 avril 2000 à N'Djamena demandant à la CEEAC et la CEA de prendre contact avec les Chefs d'Etat du Gabon, de la République du Congo, et du Tchad en vue d'être fixé sur le sort du Centre ;
- ❑ Considérant que les missions originelles du Centre doivent nécessairement s'adapter aux exigences actuelles de la mondialisation ;
- ❑ Reconnaissant qu les pays membres ont réalisé un effort conséquent de formation du personnel dans le domaine du développement de ressources minérales ;
- ❑ Soulignant l'importance d'une structure d'appui à l'échelle sous-régionale des politiques minières et au développement des ressources minérales ;

Les experts du secteur des mines, réunis à Douala (Cameroun), du 18 au 20 décembre 2000, ont formulé les propositions suivantes :

❖ Aux Etats membres

- De concrétiser leurs engagements par le paiement régulier de leurs contributions annuelles ;
- De soutenir les activités du Centre à travers une politique d'incitation à l'utilisation des services du Centre ;
- De créer des synergies entre les experts nationaux et ceux du Centre sur la base de programmes d'action ;
- D'établir des unités de coordination des activités de coopération au sein des ministères spécialisés qui vont agir comme point focal et relayer les activités du CAMRDC au niveau national ;
- Renforcer l'action des institutions nationale en charges des ressources minérales afin de leur permettre d'apporter un appui effectif au développement du potentiel minier des pays membres, facilitant ainsi l'action du CAMRDC ;
- Renforcer les capacités nationales de collecte et traitement de données spécialement à travers l'utilisation des technologies et instruments modernes de communication tel que l'internet et le système d'information géographique afin de doter le CAMRDC de capacités lui permettant d'élaborer des synthèses à l'intention des investisseurs et des décideurs politiques et tout autre communauté concernée par les ressources minérales.

❖ A la CEMAC

- Elargir la réflexion déjà engagée au niveau de l'industrie pétrolière à l'ensemble du secteur minier de manière à ressortir une déclaration de politique minière commune aux Etats membres ;

- Que la CEMAC utilise les services du CAMRDC dans l'élaboration des outils de promotion des investissements dans le secteur minier ;
- Que la CEMAC appuie la déclaration de politique minière commune par une harmonisation des textes législatifs et réglementaires de manière à ressortir un code minier CEMAC et une plateforme fiscale-douanière spécifique au secteur minier applicable aux pays membres.

❖ A la CEEAC

- De prendre les dispositions nécessaires pour traduire en acte la décision des Chefs d'Etat et de Gouvernement de la Communauté faisant du CAMRDC une institution spécialisée de la CEEAC ;
- De favoriser dans le cadre de ses liens de coopération avec les autres communautés économiques régionales notamment la SADC et le COMESA, des échanges avec les institutions de coopération dans le secteur minier telle que l'Unité de coordination minière de la SADC.

❖ A la CEA

- Que la CEA appuie le CAMRDC dans ses démarches auprès des Etats membres visant à revitaliser l'institution ;
- Que la CEA organise en un réseau de réflexion pouvant travailler aux suivis de la réalisation des stratégies proposées.

❖ Au CAMRDC

- De se rapprocher du pays hôte en vue de la réhabilitation de son siège afin de lui permettre d'aborder les activités relatives à sa relance ;
- Mettre sur pied des programmes adaptés afin de permettre la réalisation de documents promotionnels utilisant des techniques de l'internet et des systèmes d'information géographique ;
- De s'organiser de manière à établir la synthèse des données provenant des pays membres en vue de leur structuration ;
- D'étudier la possibilité d'étendre ses prestations dans le domaine de l'énergie ;
- D'étudier la possibilité avec le concours de la CEA de rapprochements auprès des laboratoires industriels de compétence mondiale afin de pouvoir produire des services de qualité aux sociétés minières opérant dans la zone.

E.C.A. LIBRARY



30000000368476